

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 22 janvier 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 31, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2020-0001

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 décembre 2019

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 décembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0003

Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1257 - PA2019-020 (Ra-2139)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1, le document adopté en vertu de la résolution CA-2019-0385 du 28 août 2019, indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1257.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0004

Convention de financement entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Financement temporaire durant la dernière phase de production du jeu Deceive inc.* - DE2019-311 (CT-DE2019-311) — (Ra-2170)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 150 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Financement temporaire durant la dernière phase de production du jeu Deceive inc.*;
- 2° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 150 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0005

Entente entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations* - **DE2019-314 (CT-DE2019-314) — (Ra-2170)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0006

Contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Gilles Labbé (ID. 040618), directeur associé à la direction du Service du traitement des eaux - **RH2019-1107 (CT-RH2019-1107) — (Ra-2170)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Gilles Labbé (ID. 040618),

directeur associé à la direction du Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat individuel joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0007

Adjudication d'un contrat pour l'achat de pièces pour pont roulant de marque *Konecranes* - Incinérateur de Québec (Dossier 64831) - AP2019-772 (CT-2455016) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Konecranes Canada inc.*, le contrat pour l'achat de pièces pour pont roulant de marque *Konecranes* à l'incinérateur de Québec, pour la somme de 190 310,70 \$, excluant les taxes, suivant ses propositions du 10 septembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0008

Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la mise à niveau des équipements de télécommunication du réseau de voix et données (VQ-47186) - AP2019-850 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 450 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Bell Canada*, en vertu de la résolution CA-2015-0179 du 5 mai 2015, pour la mise à niveau des équipements de télécommunication du réseau de voix et données pour la période se terminant le 4 mai 2020, selon des conditions conformes à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0009

Autorisation du paiement des dépenses relatives aux services professionnels requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase conception) pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73068) - AP2020-034 (CT-2464283) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement des dépenses relatives aux services professionnels requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase conception) pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0010

Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2019-114 (CT-2447713) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales intervenues entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 99 253 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux avenants joints au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes, et détaillés comme suit :

- *Opéra de Québec inc.* : 11 231 \$;
- *Orchestre symphonique de Québec* : 63 833 \$;
- *Le Théâtre du Trident inc.* : 13 244 \$;
- *Carrefour international de théâtre de Québec inc.* : 10 945 \$;

- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0011

Avenant à l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et un organisme culturel professionnel rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2019-115 (CT-2447586) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'avenant à l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et l'organisme culturel professionnel rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatif au versement d'une subvention annuelle supplémentaire totalisant 23 683 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes, et détaillé comme suit :

- *Les Violons du Roy* : 23 683 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0012

Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et *9206-8709 Québec inc.*, aux termes de la résolution CA-2019-0259, relative à l'acquisition des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - **DE2019-309 (CT-2426359) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à la promesse de vente signée le 7 mai 2019 par *9206-8709 Québec inc.*, représentée par monsieur Louis Villeneuve, et acceptée par la Ville de Québec le 5 juin 2019, aux termes de la résolution CA-2019-0259, relative à l'acquisition des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0013

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du cadastre du Québec - Établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 6 052 824 du même cadastre - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-332 (CT-2460488) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété de l'*Industrielle Alliance, assurance et services financiers inc.*, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 190,3 mètres carrés, pour une somme totale de 203 590 \$, comprenant une indemnité immobilière de 193 090 \$, plus les taxes applicables, et 10 500 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'établir une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du même cadastre, identifié d'un liséré rouge au plan préliminaire, d'une superficie approximative de 185,1 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de ladite promesse de vente jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0014

Bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust*, relatif à la location de locaux situés au 1255, rue des Artisans - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-344 (CT-DE2019-344) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel le *Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust* loue à la Ville de Québec des espaces situés au 1255, rue des Artisans, connus et désignés comme étant le lot 3 849 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de trois ans, débutant le ou vers le 1^{er} mars 2020 et se terminant le ou vers le 28 février 2023, incluant une option de renouvellement de trois ans. Le loyer de base sera gratuit pour le 1^{er} et le 13^e mois de l'entente. Pour la première année du bail, le loyer de base sera de 235 787 \$, plus les taxes applicables, alors que le loyer additionnel sera approximativement de 148 105 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels d'exploitation

et les taxes foncières de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0015

Contribution 2020 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale - FN2020-001 (CT-2463641) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser versement d'un montant de 124 381 000 \$ au Réseau de transport de la Capitale, à titre de contribution pour l'année 2020, réparti en quatre versements égaux de 31 095 250 \$, le 24 janvier, le 24 avril, le 3 juillet et le 2 octobre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires FN2020-002, FN2020-004, FN2020-005, FN2020-006 et FN2020-007 soient soumis en bloc pour adoption.

CA-2020-0016

Approbation du Règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-002 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0017

Approbation du Règlement n° 379 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 645 000 \$ concernant l'agrandissement et le réaménagement du Centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-004 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 379 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 645 000 \$ concernant

l'agrandissement et le réaménagement du Centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0018

Approbation du Règlement n° 380 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 270 000 \$ concernant la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-005 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 380 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 270 000 \$ concernant la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0019

Approbation du Règlement n° 381 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 099 000 \$ concernant la réfection des centres d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-006 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 381 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 099 000 \$ concernant la réfection des centres d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0020

Approbation du Règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-007 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0021

Calendrier de ventes 2020 de l'Office du tourisme de Québec - OT2019-010 (CT-OT2019-010) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver la réalisation des activités prévues au calendrier de ventes de l'année 2020 de l'Office du tourisme de Québec avec un budget de 1 993 530 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0022

Prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2019-004 (CT-2463636) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Québec, joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement de la participation de la Ville de Québec à 5 926 321 \$, soit 3 461 552 \$ pour le programme HLM et 2 464 769 \$ pour le programme de *Supplément au loyer*;
- 3° d'autoriser le trésorier à effectuer le versement de la contribution-ville 2020 à l'Office municipal d'habitation de Québec, selon les modalités convenues entre ce dernier et l'Office;
- 4° de s'engager à assumer la quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0023

Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jocelyn Bélanger (ID. 014496) à titre de directeur adjoint du Service de police - RH2019-1136 (CT-RH2019-1136) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jocelyn Bélanger (ID. 014496), directeur adjoint du Service de police (D477) (poste no 35942), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0024

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1312, et dépôt du projet de règlement - [TM2019-273](#) (Ra-2171)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* quant aux périodes où s'appliquent des limites de vitesse différentes de celles prescrites au *Code de la sécurité routière* afin de tenir compte du calendrier scolaire.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2020-0025

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1313, et dépôt du projet de règlement - [TM2019-290](#) (Ra-2171)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement visant à encadrer la délivrance de permis d'occupation temporaire dans l'emprise d'une rue.

Le permis est délivré conformément à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*.

Ce règlement prévoit qui délivre le permis ainsi que des amendes en cas d'infraction.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2020-0026

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1314, et dépôt du projet de règlement - [GI2019-017](#) (Ra-2171)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de

bâtiments et d'équipements urbains relevant de la compétence de l'agglomération, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 20 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0027

Appropriation de 2 050 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - GI2019-017 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 2 050 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1314. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0028

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à la mise en marché de produits issus des installations municipales de traitement et de valorisation des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1316, et dépôt du projet de règlement - PV2019-016 (Ra-2171)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux relatifs à la mise en marché de produits issus des installations municipales de traitement et de valorisation des matières résiduelles ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquittement des frais et des biens nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 750 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquittement des frais et des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Appropriation de 375 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PV2019-016 (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 375 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1316. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'une centrale de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1319, et dépôt du projet de règlement - GI2019-019 (Ra-2171)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction d'une centrale de police comprenant l'aménagement d'une aire de stationnements souterrains et d'autres installations complémentaires et accessoires sur le site ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquittement de divers coûts et frais requis pour la réalisation desdits travaux, dont ceux d'acquisition du mobilier, des immeubles et des servitudes nécessaires.

Ce règlement prévoit une dépense de 98 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquittement des coûts et frais et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Appropriation de 9 800 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - GI2019-019 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 9 800 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1319. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1324, et dépôt du projet de règlement - IN2019-039 (Ra-2172)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières, le tout aux fins de la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 35 933 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Appropriation de 3 593 300 \$ à même le fonds général de l'agglomération - IN2019-039 (Ra-2172)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 3 593 300 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1324. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 43.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir